

# Livret d'Accueil des Personnes en Situation de Handicap (PSH)



# INTRODUCTION

MECAPACK s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. MECAPACK s'engage ainsi, pour toute personne présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- L'accompagner dans ses démarches.

MECAPACK se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et MECAPACK ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de son attestation de fin de formation.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Nos formations pouvant se dérouler aussi bien en INTRA qu'en INTER, ce guide est valable pour les deux situations. Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches.



# 1. LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

## 1.1 Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre référent handicap que vous sera demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH :** Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

**La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;

- **AAH :** Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

**L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

- **ALD :** Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).

**L'Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques.

## 1.2 Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de MECAPACK d'un Référent Handicap.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, formateurs, accompagnateurs. Il veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Il est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

## 1.3 Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes :

- Quand parler de mon handicap ?

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre inscription pour une de nos formations proposées. Il vous suffit de signaler que vous êtes en situation de handicap à notre équipe administrative lors de votre inscription. Elles en informeront le référent handicap. Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement au référent handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail.

Dès l'instant que notre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

- Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

- Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute, de même que le Responsable de la Formation Client si vous en ressentez le besoin.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.



## **2. CONTACTS UTILES**

### **Référent Handicap**

*Alexandre GIRAUD*

Tél : +33 2 53 44 02 18

Mail : [a.giraud@mecapack.com](mailto:a.giraud@mecapack.com)

### **Responsable Formation Client**

*Alexandre GIRAUD*

Tél : +33 2 53 44 02 18

Mail : [a.giraud@mecapack.com](mailto:a.giraud@mecapack.com)

### **Equipe administrative**

*Aurélie DEGUIL*

Tél : +33 2 51 57 85 85

Mail : [a.deguil@mecapack.com](mailto:a.deguil@mecapack.com)

*Hélène HUVELIN*

Tél : +33 2 52 61 47 94

Mail : [h.huvelin@mecapack.com](mailto:h.huvelin@mecapack.com)

### **Ressource Handicap Formation (RHF) - Pays de la Loire**

Damien GOUGEON

Tél : +33 2 40 48 30 66

Mail : [rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr)

### **AGEFIPH Vendée**

Estelle Guery

Tél : +33 2 51 36 53 00

Mail : [eguery@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:eguery@artisanatpaysdelaloire.fr)

### **MDPH Vendée**

185 Boulevard du Maréchal Leclerc

85000 La Roche-sur-Yon

Tél : 0 800 85 85 01

### **CAP EMPLOI 85**

LUCILE DELHOMME

Chargée de mission handicap

20 impasse Newton

85000 La Roche-sur-Yon

Tél : +33 2 51 37 65 18







**CONTACT Formation Clients**

**Tél. :** +33 (0)2.52.61.47.89

**Mail :** formation@mecapack.com

MECAPACK - ZI de Montifaut - 85700 POUZAUGES

[www.mecapack.fr](http://www.mecapack.fr)